

Conseil d'Administration du 10 juin 2016
Siège de la FFHB à Raspail Gentilly

Présents : DELPLANQUE Joël, BAUDE Pascal, BETTENFELD Jacques, BIOJOUT Marie-Christine, BOURASSEAU Marie, FEUILLAN Jean-Pierre, GERMAIN Jean-Michel, GODARD Michel, GRANDIN Emmanuel, GREGOIRE Philippe, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MARTINI Laurent, MOCKA-RENIER Jocelyne, PASCAL-LAGARRIGUE Sylvie, PERNELET Dominique, PERSIAUX Michel, POTARD Georges, SCARSI Claude, SEREX Francis, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : BANA Philippe, GIRARDIER Jacques, GOUGEON Daniel, GUICHARD Jean-Louis, JACQUET Michel, PRADIER Grégory.

Excusés : AMIEL André, BARBUSSE Béatrice, BASQUIN Gilles, BERNAT-SALLES Philippe, BORROTTI Sylvie, BOUSSUGE Martine, DUBUS Odile, DUFFAIT Marie-Albert, GARCIA François, LACOUX Jean-Pierre, LIENARD Christian, MYARO Nodjialem, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, PERRUCHET Claude, SMADJA Alain.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE, la séance est ouverte à 14 h.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité, les procès-verbaux de sa séance du 11 mars 2016 et de la consultation électronique qui s'est déroulé le 2 avril 2016.

Joël DELPLANQUE souhaite que Jacques GIRARDIER évoque les questions relatives au certificat médical de non contre-indication (CMNCI) à la pratique d'une discipline sportive résultant la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé. Jacques GIRARDIER fait part des discussions en cours avec le ministère des sports concernant le projet de décret d'application qui, à ce stade, envisage de supprimer l'obligation annuelle de CMNCI pour les licenciés. Il rappelle la position claire de la Fédération de maintenir le principe du CMNCI obligatoire pour la pratique sportive organisée ou autorisée par une fédération sportive agréée en confiant le soin aux fédérations de définir la périodicité de production obligatoire. Un courrier en ce sens sera adressé au ministère ainsi qu'au CNOSEF. Par ailleurs, Jacques GIRARDIER indique que le groupe de travail sur le risque « locomoteur traumatique » dans les structures du PFF, s'est fixé pour objectif de proposer une restitution de ses travaux, à l'échéance du 15 décembre 2016.

Jean-Pierre FEUILLAN évoque les contrats actuels de partenariats dont celui TV et leurs échéances. Il transmet des éléments sur les perspectives pour chacun d'entre eux.

Joël DELPLANQUE fait un point d'étape sur les états généraux du handball féminin à venir et précise l'accompagnement et les missions confiées au CDES de Limoges.

Joël DELPLANQUE fait part de ses propositions pour les représentations de la FFHB dans les différentes commissions de l'EHF (Congrès électif à Salzbourg du 16 au 18 novembre 2016) et de l'IHF: Alain KOUBI, Nodjialem MYARO, Philippe BANA, Philippe GREGOIRE, Robert DUJARDIN, Jacques GIRARDIER et Jacques BETTENFELD sont soit des élus du Conseil d'Administration soit des personnes engagées dans des missions où ils sont susceptibles de représenter la France. Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité ces propositions.

Sylvie PASCAL LAGARRIGUE rend compte de la visite technique des installations sportives et des hôtels dans un temps contraint par les délégués de l'EHF, concernant les villes de Nancy, Montbéliard, Paris, Nantes et Brest, candidates pour l'Euro 2018. Nous attendons les conclusions de l'instance européenne. Elle relate ensuite le lancement du logo de l'évènement et les premiers retours reçus. Plus largement, elle fait un point d'étape sur l'organisation, notamment avec la poursuite de l'accompagnement de Kénéo jusqu'à la fin 2016. Joël DELPLANQUE poursuit sur les questions relatives au format juridique de la structure d'organisation et précise les hypothèses concernant le portage opérationnel.

Philippe BANA puis Michel JACQUET expliquent les travaux en cours au Ministère sur le projet de décret CTS pour mieux positionner les cadres d'Etat concernant l'absence de lien de subordination avec la fédération (loi n°2015-1541 du 27 novembre 2015), les indemnités et compléments de rémunération et les incidences sur les organisations actuelles dans les Fédérations. Le Conseil d'Administration débat de l'incidence du sujet dans les territoires.

Alain KOUBI fait un point d'étape sur le contrôle URSAFF et le contrôle fiscal en cours. Il précise que les incidences financières du contrôle URSSAF seront minimales pour la Fédération. Sur le champ fiscal, deux réunions se sont déjà tenues avec le contrôleur en présence des représentants fédéraux et du cabinet FIDAL. A ce stade, d'autres rencontres sont encore prévues et les résultats sont attendus avant la fin de l'année.

Le Conseil d'Administration aborde ensuite la réforme territoriale, sa complexité au niveau de la logistique administrative, de l'organisation des compétitions et des activités régulières que nos structures proposent dans les territoires en lien avec les emplois. Il y aura aussi des répercussions sur le réseau des pôles espoirs car les nouvelles organisations territoriales remettront en cause la densité que nous avons maintenue malgré les observations récurrentes des services de l'Etat. Par ricochet en partie, des choix devront être étudiés et finalisés par rapport aux fléchages des allocations pour soutenir les territoires quant aux priorités exprimées pour la prochaine olympiade.

Alain JOURDAN fait un point d'étape sur la mise en œuvre de la réforme de l'arbitrage. Il insiste sur le fait que cette réforme doit être un élément facilitateur de l'utilité de la fonction arbitrale au sein du club. Le premier sentiment exprimé, à plusieurs reprises, faisait état que ce projet représentait des charges supplémentaires pour les clubs. Il s'agira de préciser dans quelles conditions et dans quels délais pourront se faire l'encadrement et ce type de travail. Il faudra certainement aussi clarifier les tâches et la place de chacun dans ces nouvelles exigences. A partir de là, il est nécessaire de ne pas couper les liens existants entre les arbitres et leurs clubs d'origine ou de référence et maintenir des activités de ces arbitres dans les clubs.

Le Conseil d'Administration se prononce pour la mise en place d'une Direction Nationale de l'Arbitrage. A ce titre, il retient les profils de François GARCIA et d'Alain DESSERTENNE, sous réserve de la procédure de recrutement fédérale et sous condition d'un accord quant aux modalités et conditions de travail. Ceux-ci seront accompagnés, dans leurs tâches respectives, par des cadres d'Etat et tous les acteurs concernés de la fédération et des territoires, qu'ils soient bénévoles ou salariés.

A sa suite, Michel GODARD revient sur les différentes réunions qui ont permis d'aboutir un document partagé sur les points de convergence, complété par un planning d'échéances et des contenus de formation (animateurs, accompagnateurs et juges arbitres superviseurs) avant la déclinaison territoriale.

Joël DELPLANQUE fait part de son analyse à la suite d'échanges informels sur le transfert de responsabilités vers les clubs et il s'interroge sur les modalités d'accompagnement mais aussi, à l'issue de sa visite au stage des arbitres du Groupe 1, sur les formes du dialogue à mettre en place devant les difficultés rencontrées dans l'exercice de la fonction arbitrale.

Michel JACQUET rappelle les étapes du projet de la Maison du Handball depuis son lancement à aujourd'hui. Il évoque le cadre général de l'appel d'offre en cours pour la construction / maintenance et revient sur les enjeux déjà évoqués précédemment. Il présente enfin le planning des prochaines échéances.

Jacques BETTENFELD remercie Michel JACQUET pour la qualité du suivi quotidien de ce projet ainsi qu'Alain KOUBI et Claude SCARSI pour leurs implications sur les questions financières relatives à ce dossier.

Michel JACQUET explique la situation actuelle de la gestion des stocks et les dispositions transitoires qui doivent être intégrées dans les organisations envisagées dans les années à venir dans le cadre de la Maison du Handball. Il fait un point à ce jour de l'organisation ainsi que des réflexions en cours.

Joël DELPLANQUE, retenu par une autre représentation, doit quitter la séance aussi Jacques BETTENFELD assure la présidence de la séance.

Pascal BAUDE présente les modifications réglementaires proposées par la COC concernant la composition des équipes engagées en Coupes de France départementales et régionales. Il s'agit de ne pas permettre la participation d'équipes constituées spécialement et exclusivement pour la Coupe de France qui dénatureront la compétition. Précisément, la COC propose qu'à partir des finales de secteur, ne soient autorisés à participer à

la compétition que des joueurs ayant déjà participé à au moins 5 rencontres de championnat officiel dans une équipe du club concerné (liste déposée au minimum 14 jours avant et validée par la FFHB).

Le CPL a validé cette proposition avec 22 ligues sur 24 qui ont répondu favorablement au questionnaire électronique proposé entre le 4 et le 7 juin 2016 (100%).

Le CPC a validé cette proposition avec 44 comités sur 89 qui ont répondu au questionnaire électronique proposé entre le 4 et le 7 juin 2016 avec 43 favorables sur 44 (98%). Un comité estime que les règles devraient être les mêmes que pour le championnat !

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité, en application de l'article 9.5 du règlement intérieur fédéral, la modification des articles 3.4 des règlements particuliers des coupes de France départementales et régionales, pour application dès la saison 2016-2017.

Pascal BAUDE, suite à une difficulté rencontrée par les clubs de Normandie, aurait souhaité réécrire l'article 3.3.3 du règlement général des compétitions nationales relatif aux modalités de classement des équipes à égalité de points. Cette disposition n'ayant pas fait l'objet d'une consultation du CPL et du CPC, le Conseil d'Administration décide de reprendre cette proposition dans l'étude des vœux pour l'assemblée fédérale 2017.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les modifications proposées par le groupe de travail mixte FFHB, DTN, LNH, entraîneurs, joueurs, présidents de clubs professionnels, sur les textes relatifs aux centres de formation pour application en 2016-17.

Compte-tenu du contexte économique actuel contraint, la CNCG propose de maintenir, pour la saison sportive 2016-2017, le niveau du cahier des charges du statut VAP en D2F en vigueur en 2015-16 et de ne pas appliquer les augmentations prévues pour le budget minimum (maintien à 550 000 €), le nombre de joueuses professionnelles à temps plein (maintien à 6) et le budget médical (maintien à 12 000 €). Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Philippe GREGOIRE présente un projet franco-allemand entre la Ligue de Lorraine et des Lander voisins d'Allemagne, prévu spécifiquement dans le cadre des animations périphériques autour du Mondial 2017 qui se déroulera à Metz pour une cinquantaine de jeunes allemands et français. Il s'agit d'informer sur les possibilités d'échanges, de financement, de ressources, pour montrer comment monter un programme qui associe les objectifs sportif de club et les objectifs interculturels de l'OFAJ afin de mettre en place une animation linguistique dans le cadre d'entraînement ou de compétitions de handball.

Marie BOURASSEAU fait un retour de son expérience sur un projet similaire avec les équipes de France Jeunes Féminines et s'interroge sur les incidences financières que pourraient avoir cette organisation sur les activités du franco-allemand traditionnel. Philippe GREGOIRE indique que ce projet parallèle n'aura pas d'incidence sur les possibilités de financement d'un projet vis-à-vis de l'autre. Ce projet est surtout à l'initiative de la Ligue de Lorraine et porté par à la fois des bénévoles et des salariés de la Ligue.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le projet sous réserve de la validation du trésorier général de la Fédération et dans la mesure où ce projet ne viendrait pas diminuer les subventions déjà reçues par la FFHB de la part de l'OFAJ.

Dominique PERNELET fait part de son mécontentement quant au nouveau placement dans l'ACCORDHOTEL ARENA de Bercy pour les bénévoles de sa commission au regard des prix demandés. Alain KOUBI rappelle la stratégie tarifaire interne des événements et précise également que la nouvelle configuration de Bercy est plus contraignante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général